

Comité Syndical du 16 décembre 2021

DELIBERATION N° 2021-12-099 Election de la Commission d'Appels d'offres

Nombre de membres 105			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf décembre deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite le dix décembre deux mille vingt et u
En exercice	Présents	Votants	en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à onze heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone
104	12	12	artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Georges. Madame SOTTY Marie-Laurence a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents :

FERRANDI Etienne, SOTTY Marie-Laurence, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude (a été représenté par son suppléant COSTA Paul).

Visio: MARIOTTI Marie-Thérèse

Absents représentés : NEGRONI Jérôme (a donné pouvoir à Don Georges GIANNI)

Absents:

LEONARDI Jean-Charles, BATTESTI Gilles, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Jean-Jacques, PELLEGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, POZZO di BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste et TIERI Paul.

BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, COMBETTE Christelle, CORTICCHIATO Caroline, FAGGIANELLI François, FRAU David, KERVELLA Philippe, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, PUGLIESI Pierre, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, SUSINI Jean, VANNUCCI Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu et VOGLIMACCI Charles Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédérick.

ACQUAVIVA François-Xavier, MARCHETTI François-Marie, BARTHELEMY Roxane, GUIDONI Pierre et SEITE Jean-Marie.

FANTOZZI Jean-Michel et VUILLAMIER Jean-Marcel.

BRUZI Benoit, EMANUELLI Paul-Jean et GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.

FRANCESCHINI Christiane et SINDALI Philippe.

BERLINGHI François, CIMIGNANI Marie-Flora et NICOLAI Marc-Antoine.

ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, MORTINI Lionel et SAULI Joseph.

DOMINICI Jean, GALETTI Joseph, GIABICONI Jean-Charles, MATTEI Jean-François, PASQUALI Gabriel, RAO Frédéric et TERRGHI Charlotte. OLMETTA Claudy.

FRANCHESCHI Jean-Claude.

ALBERTINI Pierre-François.

CICCADA Vincent et LECCIA Pascal.

BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice et PERENEY Jean.

CHIAPPINI Charles, MATTEI FAZI Joselyne et POMPONI Paul François.

CESARI Etienne, LOPEZ Denis, LUCCHINI Félicien, QUILICHINI Paul, SERRA Jean-Marc, SIMONI Géraldine, STROMBONI Jeanne et SUSINI Grégory.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 20/01/2022 et de la publication de l'acte le: 20/01/2022

Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint.

Vincent ANDREI

DELIBERATION N° 2021-12-099

Election de la Commission d'Appels d'offres

Monsieur Don-Georges GIANNI, Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et D.1411-5, L.1414 et suivants,

Il est rappelé que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président ou de son représentant, membre de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

L'élection des membres de la CAO du Syvadec a été réalisée le 18 août 2020 et était composée comme suit :

Membres titulaires

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Pierre GUIDONI
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants

- Monsieur Benoît BRUZI
- Monsieur François DOMINICI
- Monsieur Etienne FERRANDI
- Monsieur Vincent MICHELETTI
- Monsieur Jérôme NEGRONI

Compte-tenu de la démission de ses fonctions de Vice-Président de Monsieur Pierre GUIDONI, membre titulaire de la CAO et du décès de Monsieur François DOMINICI, membre suppléant de la CAO,

Compte-tenu de l'élection nouvelle des Vice-Présidents, représentants la Communauté d'Agglomération de Bastia, au sein du Comité syndical,

Il a été décidé de renouveler les membres de la CAO afin d'assurer la plus grande représentativité du SYVADEC au sein de cette instance pour la durée du mandat.

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élus feront partie des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Nombre de listes déposées : 1

Aussi, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection sans panachage ni vote préférentiel de la liste de déposée et qui composera la Commission d'Appel d'Offres du Syvadec.

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20211216-2021-12-099-DE Date de télétransmission : 20/01/2022 Date de réception préfecture : 20/01/2022

Il est proposé la liste suivante :

Membres titulaires

- Madame Marie-Laurence SOTTY
- Monsieur Jean-Baptiste GIFFON
- Monsieur Jean-Pierre GIORDANI
- Monsieur Louis POZZO DI BORGO
- Monsieur Jean François MATTEI

Membres suppléants

- Monsieur Benoît BRUZI
- Monsieur François BERNARDI
- Monsieur Etienne FERRANDI
- Monsieur Vincent MICHELETTI
- Monsieur Jérôme NEGRONI

Les opérations de vote donnent les résultats suivants :

Nombre de présents : 12 Nombre de votant : 12

Nombre de vote en faveur de la liste proposée : 11

Nombre de vote contre la liste proposée : 0

Nombre d'abstention : 0 Nombre de vote nul : 1

La liste proposée est élue à la majorité des suffrages exprimés. Les nominations prennent effet immédiatement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.1411-5 et L.1414 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant les résultats du vote obtenu par la liste proposée,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, président

A l'unanimité :

- proclame l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit

Prénom	Nom	Membre
Marie-Laurence	SOTTY	Titulaire
Jean-Baptiste	GIFFON	Titulaire
Jean-Pierre	GIORDANI	Titulaire
Louis	POZZO DI BORGO	Titulaire
Jean-François	MATTEI	Titulaire

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20211216-2021-12-099-DE Date de télétransmission : 20/01/2022 Date de réception préfecture : 20/01/2022

Prénom	Nom	Membre
Benoît	BRUZI	Suppléant
François	BERNARDI	Suppléant
Etienne	FERRANDI	Suppléant
Vincent	MICHELETTI	Suppléant
Jérôme	NEGRONI	Suppléant

Les membres de la Commission d'Appel d'offres élue, feront partie avec voix délibératives des jurys nécessaires lors des procédures afférentes à la commande publique notamment pour les marchés globaux de performance, les marchés de conception réalisation et les maîtrise d'œuvre dont le montant nécessite une procédure formalisée ou un concours

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication